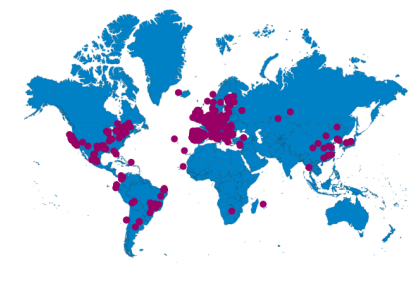


# Partir en échange universitaire

Conscient de l'intérêt et de l'importance d'un séjour d'études à l'étranger, l'Université Paris Nanterre vous encourage à tenter une expérience unique tant pour vos études et l'approfondissement de la connaissance d'une langue que pour la compréhension d'une autre culture et l'adaptation à un autre mode de vie et de pensée.

Les étudiant-es qui ont su saisir cette opportunité ne sont jamais revenus déçus, au contraire enrichis, et ont bien compris que c'était la porte vers l'autonomie, l'ouverture d'esprit, l'adaptabilité et une insertion professionnelle réussie.

[Retrouvez la liste de nos universités partenaires sur notre carte interactive.](#)



En ce qui concerne les **critères de sélection**, le dossier académique et les notes sont certes importantes, mais la cohérence du projet et la motivation jouent aussi leur rôle ; et le nombre de places disponibles dans le programme ou le pays demandé est également déterminant.

**Les départs en mobilité s'effectuent à partir de la L3**: la L1 et la L2 doivent être impérativement validées.

L'inscription pour un séjour d'études en Europe dans le cadre Erasmus **est exclusive de toute autre demande**. Si vous déposez un dossier Erasmus alors que vous avez candidaté Hors-Europe pour la même période, vous devez au préalable **renoncer** à votre candidature Hors Europe.

**Si vous êtes inscrit-e en classe préparatoire et que vous rejoignez l'Université Paris Nanterre en troisième année**, vous pouvez présenter votre candidature à un de nos programmes de mobilité. Voici les informations à retenir :

au début de votre deuxième année, vous devez prendre contact avec le responsable de la licence dans laquelle vous êtes inscrit-e en cumulatif pour commencer à préparer votre projet de mobilité ;

votre place en programme de mobilité n'est pas automatiquement garantie, vous devez préparer votre dossier et effectuer les démarches auprès du Service des relations internationales de Paris Nanterre dans les délais prévus en fonction de votre choix de destination.

## Définir un projet

Les programmes d'échanges vous offrent l'opportunité de poursuivre vos études dans une université partenaire pendant un semestre ou une année universitaire et de bénéficier de la reconnaissance de vos résultats dans votre diplôme d'origine. Durant votre séjour vous demeurez étudiant de l'Université Paris Nanterre et vous êtes exonéré des droits d'inscription dans l'université d'accueil. **Sauf exception** (programme de double diplôme), vous n'obtenez pas de diplôme de l'université d'accueil.

### Pourquoi partir ?

Un séjour d'études à l'étranger est sans aucun doute un atout dans votre parcours universitaire et pour votre future carrière professionnelle. Il vous permettra d'élargir votre horizon, de vous confronter à un nouvel environnement et d'aborder votre discipline sous un angle différent. C'est une expérience qui vous permettra

également d'améliorer vos compétences linguistiques et interculturelles.

**C'est un véritable projet d'études qui doit être préparé au moins une année à l'avance.**

#### Quand partir ?

De la L3 au doctorat (à l'exception de certains cursus avec des mobilités obligatoires où des mobilités en L1 et L2 sont possibles).

#### Où partir et dans quel cadre ?

Dans les [universités partenaires](#) de votre discipline/département, dans le cadre du programme Erasmus+ ou du «Swiss European Mobility Programme».

Les départs vers la Turquie sont temporairement suspendus.

#### Conditions

- faire une candidature auprès du Service des relations internationales
- être inscrit à l'Université Paris Nanterre au moment de la candidature
- avoir validé toutes les années précédant la mobilité au moment du départ, c'est-à-dire ne pas avoir d'inscription conditionnelle
- dans le cadre du programme Erasmus+, les étudiants bénéficient de 12 mois de mobilités, études et/ou stages, par cycle d'étude (Licence, Master, Doctorat). La durée du séjour d'études doit être comprise entre 3 et 12 mois.

#### Pour élaborer votre projet :

- Depuis notre site, accédez à la [carte interactive des accords d'échanges](#) et recherchez les accords qui concernent votre discipline. Vérifiez que l'accord est ouvert à votre niveau d'études (Licence/Master/Doctorat). Chaque accord a un nombre de places défini.
- Rencontrez un [enseignant-coordonateur](#) qui vous guidera dans vos choix pédagogiques et géographiques.
- Venez vous renseigner au [Service des relations internationales](#). Nous vous accompagnerons et vous conseillerons dans la mise en œuvre de votre projet, notamment en ce qui concerne les aspects administratifs, pratiques et financiers.
- Rencontrez le [référént administratif](#) aux relations internationales de votre UFR, qui sera un relais important durant votre séjour.

**A chaque université, ses spécificités.** Nous vous invitons à vous informer dès que possible sur le catalogue des cours proposés aux étudiants en échange, les langues d'enseignement et les prérequis, linguistiques notamment. Pour confirmer votre sélection, certaines universités vous demanderont de fournir un test ou un certificat de langue précis. Soyez prévoyants si vous n'êtes pas encore titulaire de ce test ou de ce certificat.

Le [Centre de Ressource des Langues \(CRL\)](#) de Paris Nanterre propose des formations, des certifications et des préparations à certains tests de langue.



## ► Liens utiles

[Venir au Service des relations internationales](#)

[Partir étudier : découvrez des témoignages d'étudiant-es](#)

[Charte des étudiant-es en échange](#)

[Déclarez vos déplacements afin de pouvoir être joint en cas d'urgence](#)

<https://www.parisnanterre.fr/partir-en-echange-universitaire/partir-en-echange-universitaire--902655.kjsp?RH=1568>